



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 06 octobre 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Isabelle BLANCHET-VOYET et Abtisssem HARIZA, MM. Roger AYMARD, Michel GODIGNON, Jean Claude VINCENT et Christian MARCE (les deux derniers ne participant pas à la décision).

Assiste : M. Julien DUMONT (Juriste en Alternance).

AUDITION DU 06 OCTOBRE 2026

DOSSIER N°07R : Appel de M. BENSAL Samir (Arbitre de Ligue – 2558621263), du club de THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (582664), en date du 28 septembre 2026, contre une décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage, lors de sa réunion du 14 septembre 2026, lui ayant infligé une mesure de non-désignation pour toute rencontre officielle du 02/10 au 02/11/26 inclus, pour non-respect de la procédure officielle de désignation.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage, lors de sa réunion du 14 septembre 2026,
- Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de M. Samir BENSAL.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.